

Par ailleurs, il faut préciser aussi que ce dossier répond parfaitement à la recommandation émise par les Membres de la Chambre Emploi Formation de Namur en 2022 lors de leur remise d'avis concernant l'agrément de la filière CISP « Technicien·ne réseaux ». Effectivement, ils avaient souhaité que le CISP CEDEG développe ***des passerelles avec des formations qualifiantes en aval du module pour les stagiaires qui souhaiteraient continuer à se former dans le domaine.***

Enfin, le public accueilli est un public éloigné de l'emploi pour lequel, outre l'accompagnement spécifique proposé le CISP (suivi psychosocial, aide à la recherche d'emploi...), une attention particulière aux freins à la mobilité est accordée (organisation dans des lieux plus accessibles, organisation covoiturage...).